



carence pole emploi indemnité licenciement

Par **jerofan**, le **25/10/2023** à **10:10**

bonjour

suite à mon licenciement j'ai perçu des indemnités correspondant à mes années effectuées dans l'entreprise (montant légal sur simulateur). pas de prime supplémentaire. pole emploi m'applique un délai de carence sur la moitié de ce montant. est-ce normal ? sur quel texte s'appuie-t-il ?

je n'ai pas de réponse de leur part. merci pour votre retour

jerome

merci de votre retour

Par **P.M.**, le **25/10/2023** à **10:15**

Bonjour,

Il n'y a normalement qu'une indemnité de licenciement supralégale qui occasionne un différé d'indemnisation...

Le différé d'indemnisation est constitué aussi par l'indemnité de congés payés...

Vous devriez obtenir une réponse de Pôle Emploi le temps de prendre en compte votre réclamation...